



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections cantonales

Question écrite n° 43407

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui indiquer quel a été depuis 1976 le taux d'abstention aux premiers et seconds tours des élections cantonales. Elle souhaiterait également qu'il lui indique si on constate en moyenne une plus forte participation lorsque les élections cantonales sont associées à un autre scrutin.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire voudra bien trouver dans les tableaux ci-joints l'évolution du taux d'abstention aux élections cantonales depuis 1976 (n° 1) et la comparaison avec le taux d'abstention des scrutins organisés le même jour (n° 2). Il ressort des statistiques une grande amplitude du taux d'abstention sur l'ensemble de la période 1976-2004. Le taux moyen d'abstention est de 36,4 % des inscrits avec un maximum de 50,9 % en 1988 et un minimum de 29,8 % en 1992, soit un écart de 21,1 points. Si l'on met à part le pourcentage exceptionnel de 1988 qui s'explique par la multiplication des scrutins (élection présidentielle des 24 avril et 8 mai, élections législatives des 5 et 12 juin, élections cantonales des 23 septembre et 2 octobre, référendum du 6 novembre), le taux d'abstention le plus élevé est de 39,6 % en 1994 et l'écart se réduit à 9,8 points. Le regroupement des élections cantonales avec d'autres élections locales institué par les lois n° 90-1103 du 11 décembre 1990 et n° 94-44 du 18 janvier 1994 n'a aucun impact sur l'évolution du taux d'abstention. Pour les quatre élections cantonales organisées concomitamment avec des élections régionales ou municipales, la moyenne est de 34,9 % avec une variation comprise entre 29,8 % en 1992 et 39,5 % en 1998, soit un écart de 9,7 points. Pour les autres élections cantonales (moins celles de 1988), la moyenne est de 34,7 % avec une oscillation allant de 31,6 % en 1982 à 39,6 % en 1994, soit un écart de 8 points. Enfin, lorsqu'il y a concomitance entre les élections cantonales et d'autres élections locales, le taux d'abstention cantonal est en règle générale plus faible que celui enregistré aux régionales et plus élevé qu'aux municipales.

Tableau n° 1

DATE DES SCRUTINS	TAUX d'abstention au 1er tour	TAUX D'ABSTENTION dans les cantons en ballottage	
		1er tour	2e tour
7 et 14 mars 1976	34,6	36,3	32,3
18 et 25 mars 1979	34,5	36	34,6
14 et 21 mars 1982	31,6	32,8	29,8
10 et 17 mars 1985	33,3	33,8	33,7

23 septembre et 2 octobre 1988	50,9	54,1	53
22 et 29 mars 1992	29,8	30,3	38
20 et 27 mars 1994	39,6	40,9	41,2
15 et 22 mars 1998	39,5	40,3	45
11 et 18 mars 2001	34,5	36,2	43,8
21 et 28 mars 2004	35,9	36,5	35,5
Taux d'abstention aux élections cantonales France métropolitaine.			

Tableau n° 2

DATE des scrutins	TAUX D'ABSTENTION AU 1er TOUR		
	Elections cantonales	Autres élections locales	Différence
22 mars 1992	29,8	29,8 (régionales)	0
15 mars 1998	39,5	41,2 (régionales)	1,7
11 mars 2001	34,5	32,6 (municipales)	1,9
21 mars 2004	35,9	37,8 (régionales)	1,9
Taux d'abstention lors des élections locales concomitantes France métropolitaine.			

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43407

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5256

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6854